



La Gazette de Vaudeurs

VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

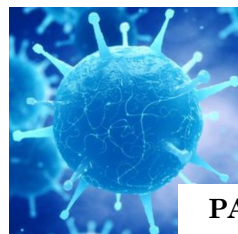


Le 25 février 2022, les membres du CMJ (Conseil Municipal Jeunes), les élus Vaudeurinois et leur conjoint, ainsi que chaque Président d'association, accompagné d'un bénévole, ont eu le privilège d'assister à une visite privée de l'Assemblée Nationale organisée par madame la Députée Michèle CROUZET et monsieur André MILOT, notre Maire.

Le Saviez-vous ? Un peu d'histoire ...



PAGE 3



PAGE 4



PAGE 6



PAGE 7



PAGE 12/13



PAGE 8/9



PAGE 10/11

Sommaire

Page 3 : L'Edito de monsieur le Maire / La salle Corneau est à votre disposition

Page 4 : Ordre du jour conseil municipal janvier et février 2022 / Important la grippe aviaire

Page 5 : Soutien au boulanger et aux habitants / Dispositif «Participation citoyenne »

Page 6 : Infos travaux

Page 7 : Flash/Rappel

Pages 8/9 : Visite de l'Assemblée Nationale

Pages : 10/11 : L'Eolienne de Vaudeurs 1923-2023 : le centenaire

Page 12/13 : Vaudeurs aux couleurs de l'Ukraine - Solidarité avec le peuple Ukrainien

Pages 14/15 : Rétrospective

Page 16 : C'est à savoir ...

Page 17/18 : Les évènements à venir

Page 19 : Rejoignez vos associations

Page 20 : Le saviez-vous ? Suite et fin

Page 21 : Un peu d'histoire ...

Page 22 : Infos pratiques

Page 23 : Artisans et commerçants de Vaudeurs

Page 24 : Partagez vos recettes



Chères Vaudeurinoises,
Chers Vaudeurinois,

Après la crise COVID qui semble se terminer, deux pays sont en guerre à notre porte.

J'espère qu'une solution diplomatique sera trouvée très rapidement et que ce conflit ne s'étendra ni dans le temps ni dans l'espace. Cette crise majeure aura sans aucun doute des conséquences sur nos vies, notre économie et notre sécurité.

Pour ce qui est de notre charmante commune où il y fait si bon vivre, je ne vais pas ici, une nouvelle fois, retracer tout le chemin déjà parcouru depuis notre arrivée à la Mairie.

En revanche, j'ai décidé de vous recevoir le **vendredi 1er avril à 18 heures 30 à la Salle Polyvalente Raymond IMBAULT**, non pas pour vous énumérer en détail l'ensemble des actions menées par l'équipe municipale que vous connaissez maintenant, mais pour répondre à vos interrogations sur les actions réalisées ou sur tout autre sujet.

Je vous ferai part à cette occasion des projets que je compte présenter au Conseil Municipal et qui seront débattus par cette assemblée.

Je ne peux que vous encourager à saisir cette opportunité de rencontre qui, j'en suis d'ores et déjà convaincu, sera riche en échanges.

Soyez assurés chères Vaudeurinoises et chers Vaudeurinois, que je serai très attentif à toutes vos remarques ou suggestions, que je porterai à l'attention des élus lors des prochains conseils municipaux.

Bien fidèlement
Votre Maire
André MILOT

Vice Président de la communauté de communes



La salle CORNEAU est à votre disposition...

Le Conseil Municipal de Vaudeurs a décidé lors de sa réunion et à l'unanimité, de mettre à la location la salle André CORNEAU, les weekends. Celle-ci pourra accueillir des réunions associatives ainsi que des manifestations familiales d'une quarantaine de personnes au maximum.

Dans un contexte économique de plus en plus compliqué pour les ménages, cette nouvelle location à 100,00 € le week-end est une offre qui peut répondre à vos attentes.

Cette salle peut également être louée à des personnes résidant en dehors de la commune au prix de 150,00 € le week-end.

Qu'on se le dise ... !

CONSEILS MUNICIPAUX

DEPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE DE VAUDEURS
08000
Tél : 03 86 96 25 20

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de participation au financement de capteurs CO2 pour l'école primaire de Vaudeurs
2. Dispositif « Participation citoyenne »
3. Convention répartition intercommunale des charges de l'école de Cerisiers 2021/2022 complément
4. Chasse bois des Loges : installation d'une clôture anti-sangliers
5. Location salle Corneau : tarifs
6. Centre de gestion 89 : convention annuelle relative à la prestation à la retraite à façon
7. Comptabilité : passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023
8. Autorisation engagement, liquidation, mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2022
9. Assainissement : transfert du solde du budget assainissement au moment du transfert du service assainissement à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe
10. Assainissement : convention de mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe
11. Terrain multisports : devis éclairage
12. Demande subvention DETR éclairage terrain multisports
13. Eglise : devis éclairage
14. Demande subvention DETR éclairage église
15. SDEY : rénovation globale du parc d'éclairage public en LED
16. Bâtiment communal café de l'éolienne : devis assainissement
17. Demande subvention Conseil Départemental de l'Yonne opération « Villages de l'Yonne » : REFECTION/RESTAURATION bâtiment communal café de l'éolienne

Le samedi vingt-deux janvier deux mil vingt-deux, à neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni, à la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MILOT, Maire.

Étaient présents : M. André MILOT, M. Jacques HERLAUT, M. Eric PEYNOT, Mme Nadège DURAND, M. Jacques BOURDON, Mme Evelyne CABRER, Mme Nadège STRABA, M. Philippe VAN STEENKISTE.

Était absente : Mme Myrienne MORISSEAU (absente excusée)

A donné procuration : Mme Myrienne MORISSEAU à M. André MILOT

Secrétaire de séance : M. Philippe VAN STEENKISTE en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption à l'unanimité du dernier procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2021.

En préambule et à la demande du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

1. D'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- demande de participation au financement de capteurs CO2 pour l'école

DEPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE DE VAUDEURS
08000
Tél : 03 86 96 25 20

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Délégation consentie au Maire pour la demande de subvention demandée à l'Etat ou à tout organisme financeur
2. Demande subvention DSIL / rénovation totale de l'éclairage public LED
3. Règlement financier 2022 SDEY Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne
4. Motion relative à la hausse du cout de l'énergie pour les communes
5. Bail de location Bois de Vaudeurs / association de chasse des Bois de Vaudeurs 2022-2031
6. Devis Mission de base de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection générale de l'éolienne
7. Devis location 2 copieurs Mairie et école
8. Devis menuiserie portes extérieures Mairie et école

Le samedi vingt-six février deux mil vingt-deux, à neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni, à la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MILOT, Maire.

Étaient présents : M. André MILOT, M. Jacques HERLAUT, M. Eric PEYNOT, Mme Nadège DURAND, M. Jacques BOURDON, Mme Evelyne CABRER, Mme Nadège STRABA, M. Philippe VAN STEENKISTE.

Était absente : Mme Myrienne MORISSEAU (absente excusée)

A donné procuration : Mme Myrienne MORISSEAU à M. André MILOT

Secrétaire de séance : Mme Evelyne CABRER en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption à l'unanimité du dernier procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2022.

En préambule et à la demande du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

1. D'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Motion relative à la hausse du cout de l'énergie pour les communes
- Devis location 2 copieurs Mairie et école
- Devis menuiserie portes extérieures Mairie et école



La grippe aviaire qui frappe notamment le sud-ouest de la France, est l'occasion de rappeler que les propriétaires d'oiseaux, doivent déclarer leur basse-cour à la Mairie.

En effet, les services de l'Etat demandent aux Maires de tenir à leurs dispositions, la liste des détenteurs d'oiseaux.

Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire 'Cerfa n° 15472*01' mis en page libre dans cette gazette, et de le rapporter en mairie dûment rempli, dans les meilleurs délais.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez à prendre contact avec la mairie : par

Rappel
retrouvez l'intégralité des sujets, sur le site de la commune : www.vaudeurs.com



M

onsieur le Maire remercie les membres de l'association du « Café de l'Eolienne » ainsi que la secrétaire de mairie qui ont répondu favorablement à sa demande et qui n'ont pas hésité à donner de leur temps...

... En effet, lors des intempéries du 26 janvier dernier, notre boulanger a eu un accident, fort heureusement sans trop de gravité ; ce qui a eu pour conséquence une fermeture exceptionnelle les 27 et 28 janvier, suivi d'un repos bien mérité, les 15 premiers jours de février.

Monsieur le Maire a décidé de faire appel au boulanger des Sièges qui a accepté de venir en aide aux habitants de Vaudeurs.

Lors de la fermeture de janvier, le dépôt de pain s'est fait le matin à la mairie.

Les membres de l'association du « Café de l'Eolienne » ont pris la relève en assurant une permanence au café le matin, bel élan de solidarité...



DISPOSITIF DE LA PARTICIPATION CITOYENNE A VAUDEURS

Le dispositif « **participation citoyenne** » a été introduit par la circulaire INTA1911441 du 30 avril 2019 du Ministère de l'Intérieur. Le Conseil Municipal du 22 janvier l'a validé à la fois pour le bourg et tous les hameaux.

Pour faire simple, la Participation citoyenne, initiée en 2006, vise à associer les habitants à la protection de leur environnement et à les inciter à adopter une attitude vigilante et solidaire.

La Municipalité a souhaité mettre en place ce dispositif de prévention et une équipe de dix référents volontaires a été constituée. Leur mission sera de faire remonter à la gendarmerie les informations récoltées.

Dans le but de définir le rôle et les attributions de chacun, les référents participeront à une réunion d'information mise en place sous l'égide de monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Infos travaux

PREVUS EN 2022



Mairie :

- Accessibilité PMR,
- Entrée (finition des peintures),
- Rénovation porte extérieure,

Boulangerie :

- Façade (reportée en 2023),

Eolienne :

- Restauration,

Ecole :

- Rénovation des portes extérieures,

Eglise :

- Accessibilité /Issue de secours,
- Piliers PMR accès voiture,
- Toiture pan nord et clocher,
- Tirants sacristie,
- Maçonnerie pilasse entrée extérieure,
- Eclairage église + clocher,
- Fenêtre sacristie,

Défense incendie : Augères

- Terrain,
- Poche,
- Travaux, clôture,
- Remplissage eau SAUR,

Défense incendie : Grange Sèche

- Terrain,
- Poche,
- Travaux, clôture,
- Remplissage eau SAUR,

Défense incendie : Mèglières :

- Clôture + grillage réalisés en janvier par les services techniques,
- Remplissage eau SAUR/pompiers,

Chicanes :

- Maçonnerie des bordures reportée dans l'attente des travaux d'assainissement collectif,

Terrain de sport/tennis :

- Eclairage,
- Sol,
- Peinture sol,

Terrain de pétanque :

- Contour (à définir),
- Gravillons (à définir),

Bâtiment « Café de l'Eolienne » :

- Evacuation eaux,
- Alimentation eau,
- Terrassement,

Eclairage public Led : dans le bourg et tous les hameaux,

Voirie : 5 km à prévoir en 2022.



Département de
l'Yonne

**COMMUNE
DE
VAUDEURS**

ARRETE MUNICIPAL

RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE BRUIT ET LES NUISANCES SONORES

Arrêté n°2021/017

Le Maire de Vaudeurs,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.571-1 à L.571-26 concernant les pouvoirs de police du Maire ;
- VU la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;
- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1 et 2, L.1421-4, L.1422-1, R.1336-6 à R.1336.10 ;
- VU le décret n° 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- VU le décret n° 95-409 du 18 avril 1995 pris en application de l'article 21 de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et relatif aux agents de l'Etat et des communes commissionnés et assermentés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions relatives à la lutte contre le bruit ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L.2214-4 et L. 2215-1 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° DDAS/SE/2006/478 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage ;
- VU les articles du Code Pénal relatifs au bruit ;

Considérant que le bruit constitue une nuisance portant atteinte tant à la santé, aux libertés individuelles qu'à la sécurité des personnes ;

Considérant les diverses plaintes relatives au bruit, adressées par les administrés de la commune de Vaudeurs ;

Considérant que le Maire, au titre de ses pouvoirs de police, a la faculté de compléter et de préciser la réglementation générale à condition de ne pas y déroger ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'horaire d'utilisation de matériels bruyants ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon thermiques, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont poursuivies conformément à la loi.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Sens
- M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sens

Le Maire de Vaudeurs
André MILOT

Fait à Vaudeurs le 19 juillet 2021
Le Maire, André MILOT

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- En application des dispositions du décret n°65-29 du 11/01/1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois (à partir de la date de publication) en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas-21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr/>



LE BRÛLAGE / REGLEMENTATION

Faire un feu dans son jardin est **formellement interdit** depuis le 29 novembre 2011 par circulaire interministérielle.

Selon le code de l'environnement (sous section 3 : collecte des déchets) et la circulaire du 18 novembre 2011 (relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts), vous n'avez, depuis lors, plus le droit de brûler : des déchets verts, herbes, branchages, feuilles, cartons...

VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Une occasion exceptionnelle de visiter le Palais Bourbon et d'en découvrir l'histoire et le fonctionnement grâce à la disponibilité de monsieur Steeve CAMPAGNE, collaborateur parlementaire, directeur de cabinet de Madame la Députée Michèle CROUZET, qui nous a servi de guide. Cette visite au Palais des lois fût l'occasion de découvrir l'ensemble des bâtiments où s'exerce la vie démocratique du pays.

Le 25 février monsieur le Maire, madame la jeune Maire du CMJ ainsi que ses élus, et quelques habitants ont été reçus par madame Michèle CROUZET, Députée de notre circonscription.



Dès l'entrée, le lieu est époustouflant. Nous entrons dans la Galerie des Fêtes, aménagée en 1845 qui ressemble particulièrement à la galerie des glaces du Château de Versailles. Les plafonds tapissés de peintures allégoriques symbolisent l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'art ou encore la justice.

En poursuivant la visite, nous entrons dans la « galerie des tapisseries » où nous avons pu apprécier celles de la manufacture des Gobelins ou encore celles de Beauvais qui datent de 1785.



La visite s'est poursuivie dans les deux rotondes qui se suivent (la petite et la grande). Dans la petite rotonde, nous avons observé l'œuvre du peintre Belge ALECHINSKY réalisée en 1992. Cette œuvre moderne comme d'autres au sein de l'Assemblée Nationale en a surpris plus d'un.

On ne s'attend pas, sous les ors de la République, à croiser des œuvres aussi contemporaines.

Il s'agit en réalité d'une volonté des Présidents de l'assemblée, de faire connaître des artistes de notre époque au grand public. Quoi de mieux que d'exposer dans la maison du peuple !



La salle des pas perdus est une salle qui permet d'accéder à l'hémicycle (appelée aussi Salle des Séances). Nous avons observé un magnifique plafond peint, une œuvre qui date du règne de Louis Philippe et qui fait la propagande de son action en matière industrielle, économique et de sa politique étrangère. Commandée en 1830, elle a été réalisée par le peintre Horace VERNET sur une période de 17 ans.



On retrouve aussi une statue de la Minerve casquée qui symbolise la loi et la justice. Elle est aussi la symbolique d'une protection des artisans et des métiers d'art.



Nous avons visité les trois salons qui précèdent l'hémicycle et qui permettent à la majorité et à l'opposition d'échanger, chacun dans son secteur et de parlementer. Ces trois salons sont réservés aux Ministres, aux Parlementaires ainsi qu'à leurs collaborateurs et sont strictement interdits aux journalistes ; ce qui permet des échanges plus libres sur des sujets qui concernent leurs circonscriptions.

Dans l'un des salons on retrouve le célèbre Bronze de Dalou, lourd de 3,7 tonnes qui symbolise la constitution de l'Assemblée Nationale par le Tiers État en 1789 lors du serment du jeu de paume. MIRABEAU déclarait alors à la garde royale que les députés étaient ici par la force du peuple et n'en sortiraient que par la force des baïonnettes.



La visite de l'hémicycle en compagnie de notre Députée madame Michèle CROUZET nous a permis de visualiser sa place de parlementaire.

Cette salle où nos députés et le gouvernement votent les lois, est un endroit que l'on imagine très grand mais qui en réalité ne l'est pas. Il fait apparaître une certaine promiscuité entre les parlementaires. Quand les débats sont agités, intenses, on devine aisément le bruit que cela peut faire.



Madame la Maire du CMJ et ses élus posent sous les trois drapeaux : France, Communauté Européenne et Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE).



Nous remercions chaleureusement madame la Députée, ainsi que monsieur Campagne qui a bien voulu nous consacrer son temps précieux, aussi bien pour la visite que pour l'historique parlementaire.

L'ÉOLIENNE DE VAUDEURS 1923-2023 : LE CENTENAIRE



L'éolienne de Vaudeurs, la première dans le département de l'Yonne, a été construite par M. DEPLAY (ingénieur), pour fournir l'eau de la commune et des abreuvoirs publics.

Le projet débute en 1922 et c'est le système **Bollée** qui est retenu. Les travaux sont réalisés par des entreprises locales.

L'éolienne, édifiée sur pylônes, a fonctionné jusqu'à dans les années 1950.

Elle est actuellement la propriété de la commune et est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

HISTORIQUE

Afin de pourvoir à l'alimentation en eau du lavoir de la commune et des abreuvoirs publics, le Conseil Municipal décide d'acquérir un terrain pour y creuser un puits, établir un réservoir en ciment de 80 m³ et y installer une éolienne.

Le projet est confié en avril 1922 à M. HODRY, agent voyer de l'arrondissement de Joigny. Les établissements Carruelles de Paris et Chêne de Saint-Quentin sont écartés, leurs moteurs à vent étant trop faibles pour assurer un service public permanent. La maison Araou de Narbonne est également rejetée, diverses installations faites dans le département n'ayant pas donné complète satisfaction.

Aussi la municipalité choisit-elle, après de longs pourparlers, les conditions offertes par M. DEPLAY, ingénieur au Mans, qui propose l'installation, dans le puits, d'un groupe de trois pompes actionnées par une turbine éolienne de système **Bollée** montée sur un pylône de 18 mètres. L'ingénieur prévoit, en outre, la pose d'un moteur de secours à essence. Le forage du puits et la construction de l'abri destiné à recevoir les pompes et le moteur de secours sont confiés à l'entreprise Jouannet de Migennes et la construction du réservoir en ciment armé sera assurée par la société "Les bétons cimenfer" de Montereau. Le devis, dont le montant est estimé à 58 400 francs, est définitivement adopté le 22 décembre 1922.

Pour faire face à la dépense, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 25 000 francs auprès du Crédit Foncier. Cet emprunt sera remboursé sur trente ans au moyen d'une imposition extraordinaire. Cet emprunt est voté le 8 avril 1923. A cette date, les travaux sont en cours d'exécution.

L'éolienne de Vaudeurs a fonctionné jusqu'à dans les années 1950.

En 1989, le conseil municipal décide de restaurer l'éolienne. Les travaux de serrurerie sont adjugés à la société Jenetie de Sens, le sablage et la peinture sont confiés à M. PEYNOT de Vaudeurs. Le financement de ces travaux, dont le montant s'élève à 80 000 francs, est assuré par un Contrat de pays, un don du comité des fêtes de Vaudeurs, le solde étant pris en charge par la commune.

La réfection de l'Eolienne est prévue en 2023, année de son centenaire. L'ancien abri des pompes, régulièrement entretenu, est devenu aujourd'hui le café associatif de la commune. Le puits de pompage subsiste, mais les pompes et le moteur de secours ont été retirés.



Le réservoir en ciment armé, qui était accolé à l'abri des pompes, sur la même parcelle, a été détruit à la fin des années 1970, quand fut construite l'actuelle salle polyvalente. L'ancien lavoir, propriété privée depuis 1980, a été désaffecté et remanié.

DESCRIPTION

L'éolienne est implantée dans la partie sud-est du village, sur une petite place, appelée Place de l'Eolienne, en bordure de la Grande Rue (cadastre, section A9, parcelle 1591). Le Monument aux Morts est situé à proximité.

La machine de Vaudeurs est une éolienne de système **Bollée**, de modèle n° 2 du catalogue du fabricant du Mans, constituée d'un disque moteur de 3, 50 m de diamètre, à double roue à pales et carters de protection, porté par un pylône quadrangulaire de sept sections (hauteur du pylône 18 m) entre la 4^{ème} et la 5^{ème} section du pylône.

Du balcon, on accède, par une deuxième échelle droite, à la plate-forme sommitale dont le garde-corps est agrémenté des quatre points cardinaux. L'aéromoteur est couronné d'une girouette.

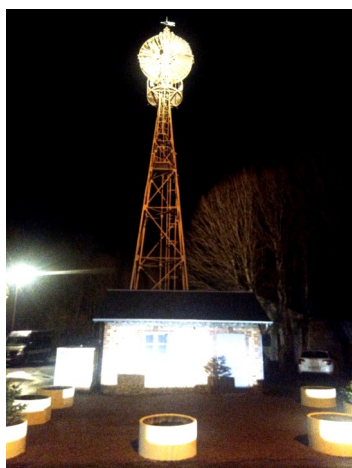


L'éolienne est implantée à l'arrière du Café qui abritait le puits et les pompes, ainsi qu'un moteur de secours. Ce bâtiment, de plan rectangulaire, est couvert d'un toit à deux versants d'ardoises. Les murs en rognons de silex à joints beurrés sont agrémentés d'encadrements et de chaînes d'angle en briques. Une canalisation souterraine, en fonte, acheminait l'eau jusqu'au lavoir communal situé de l'autre côté de la rue (cadastre parcelle 1646).

Cette éolienne est une des toutes dernières machines de ce type encore en place en Bourgogne et elle est la dernière éolienne **Bollée**, sur pylône, installée dans le département de l'Yonne après 1900 qui soit conservée. Les deux autres machines de même type, qui étaient situées à Champlay, ont été démontées le 8 octobre 2002.



Aussi, la sauvegarde de l'éolienne de Vaudeurs est essentielle pour la connaissance d'un patrimoine aujourd'hui très menacé et déjà reliquaire.



Le 24 février 2022, illumination de l'éolienne



VAUDEURS AUX COULEURS DE L'UKRAINE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN



Le 1er mars, la municipalité, en soutien au peuple Ukrainien, se met aux couleurs de l'Ukraine.

L'Association des Maires de France a invité l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique.

Dans un premier temps, la municipalité a décidé d'organiser une collecte au profit du peuple ukrainien à partir du lundi 7 au vendredi 11 mars inclus. La protection civile, en charge de récolter et d'acheminer les dons, a adressé une liste des produits d'urgence à collecter.

Elus, membres d'associations et de nombreux bénévoles de la commune n'ont pas hésité à se mobiliser pour tenir les permanences en mairie.



Dès l'ouverture, les donateurs ont fait preuve de générosité envers le peuple Ukrainien.



Une logistique doit se mettre en place pour faire le tri des nombreux dons.



Sollicité par de nombreuses personnes, la municipalité a décidé de prolonger la collecte jusqu'au 16 mars 12h00.

Encore un GRAND MERCI pour cet élan de solidarité.



Saviez-vous que les tournesols sont l'emblème économique de l'Ukraine.



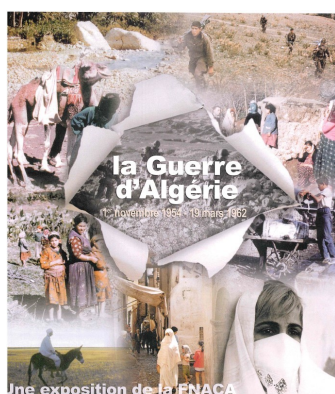
RETROSPECTIVE



Le samedi 5 mars, s'est déroulé dans la salle Raymond IMBAULT le 1er concours de belote de l'année 2022, organisé par l'association Les Amis de la Tour Salazar.



Une très belle participation pour cette première animation de l'association. A peu près 70 personnes.



Du 12 au 14 mars

A l'occasion du soixantenaire de la fin de la guerre d'Algérie, (1er novembre 1954 - 19 mars 1962) la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) a présenté une Grande exposition .



Jacques HERLAUT 1er adjoint et Nadège DURAND 3ème adjointe, accueillent Mmes les Maires d'Arces et de Villechétive et la Présidente départementale de la FNACA.





Cette exposition est un outil pédagogique très apprécié du corps enseignant. Elle est à la disposition de toutes les collectivités.

Pour plus de renseignements, adressez-vous au Comité FNACA.

C'est pourquoi cette exposition retrace non seulement les années de conflits en Afrique du Nord, mais aussi les 132 années de présence française en Algérie.



Inauguration de l'exposition en présence des trois adjoints au maire, Jacques HERLAUT, Éric PEYNOT et Nadège DURAND, des organisateurs :

M. POIDEVIN, responsable départemental de la commission Guerre d'Algérie Jeunesse Enseignement (GAJE), M. POLETTE, président du comité FNACA de Cerisiers, et avec le concours de la direction pour la mémoire, le patrimoine et les archives du ministère de la défense. Nous n'oublions pas de citer nos anciens combattants, également présents.



C'est à savoir...

Elections

Présidentielles :

1^{er} tour : dimanche 10 avril 2022

2^{ème} tour : dimanche 24 avril 2022

Législatives :

1^{er} tour : dimanche 12 juin 2022

2^{ème} tour : dimanche 19 juin 2022

**RAPPEL
IMPORTANT**

BOITES DE GATEAUX



La commune propose une vente de boîtes de gâteaux estampillée au logo de Vaudeurs pour un montant de 5,63 €. Pensez aux enfants ou aux petits enfants. A l'intérieur de succulents mini financiers aux amandes sont à déguster.

Sur commande en mairie. N'hésitez pas !



LOGO

TOUS A VOTRE IMAGINATION

Lors du conseil municipal du 13 novembre 2021, tous les projets de logo pour la commune ont été refusés.

De nouveau, nous faisons appel à votre imagination. **Merci de transmettre vos propositions avant la fin juin 2022 à :**
mmorisseau89@gmail.com

INFOS CCVPO

Déplacement des PAV (Point d'apport volontaire) localisés actuellement place de l'éolienne. Ils seront implantés route de Vareilles aux abords de la station d'épuration. Travaux pris en charge par la CCVPO qui a la compétence déchets et la commune.



PLAISIR DE LIRE



Tous les 1^{er} lundi, jeudi et vendredi du mois, retrouvez Aline Clément sur les points lecture -
Lundi : Les Sièges à 14h, Jeudi : Vaudeurs (à la mairie) à 14h, Vendredi : Les Vallées de la Vanne - Theil sur Vanne à 14h.

Il faut savoir que « Plaisir de Lire » compte à peu près 100 adhérents adultes et environ 300 élèves sur 6 écoles.

Par année, 600 livres jeunesse sont prêtés. Ce qui n'est pas négligeable.

Plaisir de lire propose une fois par mois, des prêts de livres adultes de toutes catégories à Vaudeurs.

Vous pouvez commander vos livres soit par téléphone, soit par mail. Ils seront déposés à la Mairie de Vaudeurs.

La bibliothèque de Vareilles est ouverte le samedi de 9h à 12h

Contact: tél 06 07 42 34 95

Mail : alineclem48@orange.fr



« Plaisir de Lire » organise une Foire aux livres le dimanche 27 mars de 9h00 à 18h00 à Vareilles dans la salle des associations.

Cette foire aux livres d'occasion, vendus à petits prix, permettra d'enrichir une nouvelle collection.

Vous êtes fan de lecture et vous souhaitez contribuer à l'achat de nouveaux livres. Alors n'hésitez pas.

Une prochaine réouverture est à espérer en avril ou mai . A suivre.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Si vous souhaitez obtenir des informations sur le déploiement de la fibre optique sur notre commune, merci de vous rendre sur le portail du Conseil Départemental de l'Yonne.

DÉCÈS

Nous présentons nos plus sincères regrets aux familles de :

Mme Simone HUP décédée le 6 janvier 2022



LES EVENEMENTS A VENIR

AVRIL A SEPTEMBRE - salle Raymond IMBAULT

AVRIL

◇ Vendredi 1er avril à 18h30

Réunion publique M. le Maire - salle polyvalente

◇ Samedi 2 avril à 19h30

Soirée 70'S - Vaudeurs Animation

◇ Samedi 9 avril à 19h00

Soirée loto - La Bonne Entente

◇ Samedi 16 avril à 20h30

Théâtre avec la compagnie Othe et Atre -
Café de l'Eolienne

◇ Dimanche 17 avril à 15h00

Chasse aux œufs - Vaudeurs Animation

◇ Mardi 19 avril à 11h30

ANNULÉ

Repas Loto - Club de l'Amitié



MAI

◇ Mardi 17 mai à 11h30

Repas Loto - Club de l'Amitié

◇ Samedi 21 mai à 19h30

Fête des Voisins - Vaudeurs Animation

◇ Dimanche 29 mai en journée

Rallye touristique de véhicules anciens - Les Amis de la Tour
Salazar

+ Exposition / vente de tableaux - Comité des Fêtes

JUIN

◇ Mardi 7 juin à 9h00

Vaudeurs -

Randonnée - CCVPO (rdv salle polyvalente
Pauline : 09 77 06 74 58)

◇ Vendredi 17 juin à 18h00

Marche crépusculaire - La Bonne Entente

◇ Dimanche 19 juin à 10h00

Grande fête de la Raquette Vaudeurinoise

◇ Mardi 21 juin à 11h30

Repas Loto - Club de l'Amitié

◇ Samedi 25 juin 19h30

Vide grenier nocturne + concert - Vaudeurs
Animation



JUILLET / AOUT

◇ Mercredi 13 juillet

Manifestation à définir

SEPTEMBRE

◇ Samedi 3 septembre à 19h00

Concert apéro - Café de l'Eolienne

◇ Samedi 3 et Dimanche 4 septembre

Journées des Associations - Communauté de
commune de la Vanne et du Pays d'Othe

◇ Samedi 17 et dimanche 18 septembre

Journées Européennes du patrimoine - Territoire
de la CCVPO



NOUVEAU

Pourquoi utiliser la
zoothérapie ?

- Troubles psychomoteurs
- Gestion des émotions
- Réconforter/apporter de la tendresse
- Manque d'estime/de confiance en soi
- Troubles du comportement
- Apprendre à communiquer
- Et bien d'autres raisons...

Contatez-moi



2 chemin du moulin
Gange Seche
89320 VAUDEURS

06 49 54 77 95
claire.robertserrano@gmail.com
claire.robertserrano.vaudeurs.fr
Siret: 905 195 111 00018

Instagram: @z_serrano_89

Claire ROBERT-SERRANO

Éducatrice spécialisée
Zoothérapeute



Centre d'accueil de jour
en zoothérapie



UNE NOUVELLE CARTE

CHEZ OKLM

Découverte de spécialités exclusives
préparés devant vous au camion.

Rendez-vous sur la place de l'école à
Vaudeurs tous les vendredis à partir de 18h30 jusqu'à 21h30

N° de tél : 07 66 87 73 36

Commande sur place possible également.



Une équipe pleine de douceur

La zoothérapie :
qu'est-ce que c'est ?

Soulager les maux, en mettant en relation
(l'homme et l'animal)

L'animal est capable de mettre en éveil nos cinq sens.

L'animal ne juge pas.

Il rejoint les personnes en dehors de la parole.

Parfois, il n'y a pas besoin de parler pour qu'il se passe
quelque chose... Venez essayer !






Services

SÉANCES INDIVIDUELLES
Séances à la ferme éducatrice
Durée de 30-45
1 séance de rencontre puis 3 séances
d'observation avant mise en place des séances de
zoothérapie
50€ par séance

SÉANCES EN ÉTABLISSEMENTS
Séances en structure sociale ou médico sociale
Groupe de 3 personnes maximum
Droits payables

SÉANCES À DOMICILE
Dans le cas de pathologies spécifiques
50€ par séance
+ frais de déplacement au delà de 15km





CERISIERS –
VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE

Services à la Personne

RECRUTE

AIDE A DOMICILE



UNA Cerisiers – Vill. L'Archevêque
73 Rue du Général de Gaulle
89320 CERISIERS
03 86 96 40 08

contact@una-cerisiers.fr

**Vous êtes majeur, motivée et vous possédez un
véhicule, n'hésitez plus
Donnez un sens à votre quotidien**



SOUVENEZ-VOUS LA GAZETTE N°1

« Après de nombreuses années de bons et loyaux
services à la commune, l'Amicale des pompiers a
malheureusement dû être dissoute le 1er janvier
2020, faute d'effectifs suffisants et de temps
nécessaire aux formations de plus en plus
nombreuses. »

Afin de clôturer le compte bancaire de l'amicale
des pompiers de Vaudeurs, ils font don :

- d'un chèque de 800,00 € à la coopérative de
l'école et sa directrice Madame Christelle DUBOIS
-BERTHIER,

- d'un chèque de 1 799,73€ à l'association ASDPEV
(Association de sauvegarde du patrimoine de
l'Eglise de Vaudeurs), présidée par Monsieur
Jacques HERLAUT.



Rejoignez vos associations

REMISE EN FORME...		
La Bonne Entente	Gymnastique volontaire Marche nordique Pilates	Sandrine : 06 10 51 98 47 Nadège : 06 25 02 17 79 Sandrine : 06 10 51 98 47
Coach Sportive		Sandrine : 06 10 51 98 47 crevette.delamotte@gmail.com
ANIMATIONS SUR LA COMMUNE ...		
Club de l'Amitié de Vaudeurs	Loto Repas dansant	Charles MALMONTE, dit « Charly » 03 86 96 25 73
Comité des Fêtes	Diverses animations	03 86 96 25 37
Vaudeurs Animation	Carnaval, chasse aux œufs Fête des voisins, Vide-grenier...	Sylvain GUERARD : 06 13 96 25 38
CAFE ASSOCIATIF		
Le Café de l'Eolienne	Café associatif, lieu de rencontre et de convivialité	Isabelle HOSCH isabelle.hosch@gmail.com
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
La Raquette Vaudeurinoise	Tennis, badminton, tennis de table	Bernard BLANCHON 06 45 62 98 97
Les Iris Autos Sports	Courses automobiles	les.iris.auto.sport@orange.fr Retrouvez-les sur Facebook
SAUVER LES VIEILLES PIERRES DE VAUDEURS ...		
Les Amis de la Tour Salazar	Restauration d'ouvrages historiques (Tour Salazar, puits, autres petits ouvrages...)	Marc POTTEMAIN : 06 77 69 69 48
ASDPEV	Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Eglise de Vaudeurs	Jacques HERLAUT: 06 07 13 13 22 eglisevaudeurs@gmail.com
BIBLIOTHEQUE ...		
Plaisir de Lire	Adhésion, don de Livres	Aline CLEMENT : 03 86 88 23 11 06 07 42 34 95 alineclem48@orange.fr
DIVERS...		
Prologues	Violences conjugales	Claire et Alain CALOSCI 06 45 93 95 83
Aux prés des émotions	Gestion des émotions par l'animal	Claire ROBERT-SERRANO auxpresdesemoctions@gmail.com

Le Saviez-vous ?... Suite et fin

L'état civil du 18ème siècle à nos jours

Le 17 juin 1796, l'état civil est imposé dans les départements français. Néanmoins, un rapport de 1820, lors de la Restauration, montre que les registres ne sont pas tenus correctement, la loi de 1792 tardant à être effectivement appliquée. Les registres sont la proie d'erreurs, mais aussi d'arrangements (antidatés, etc...) voire de falsifications délibérées (incendie volontaire de registre...) : un rapport de l'an 13, constate des « changements de noms de garçons en noms de filles... la falsification des dates des actes de naissance et de mariage », ainsi que la tenue de mariages « entre garçons sous des déguisements d'habits et de nom ».

Bien que la loi fasse sentir ses effets dans certaines localités, à la fin du Premier Empire, la faible application de la loi s'explique pour plusieurs raisons :

- d'abord le clivage ville-campagne : dans le monde rural, les relations de connaissance personnelle suffisent, aux yeux des administrés, à pourvoir à l'identification, qui semble superflue.
- ensuite, un clivage régional et culturel : la langue française est loin de s'étendre sur tout le territoire.
- enfin, le refus de la circonscription explique nombre de falsifications.

La loi de déportation politique du 8 juin 1850 supprima la mort civique pour les condamnés politiques à la déportation (remplacée par la dégradation civique), avant que celle-ci ne fut définitivement abolie par la loi du 31 mai 1854.

À la suite de l'incendie de l'hôtel de Ville et du Palais de Justice de Paris lors de la Commune, en 1871, la Troisième République institue le livret de famille qui se généralise en France à partir de 1884.

La loi du 11 germinal de l'an 11 (1^{er} avril 1803) précise que seuls peuvent être reçus comme prénoms, dans les registres, les noms en usage dans les différents calendriers et ceux des personnages connus dans l'histoire ancienne.

Entre le décret du 11 mars 1803 et la loi du 7 décembre 1897, soit la presque totalité du 19ème siècle, les femmes ont été exclues de la position de témoins pour les actes civils.

L'état civil au 20ème siècle.

Il se perfectionne en 1897 avec le report en marge (mention marginale) de l'acte de naissance des conditions du mariage ou du divorce puis en 1922 avec l'introduction de la date et du lieu de naissance des parents dans les actes de naissance des enfants et, depuis 1945, les dates et lieux de décès et autres modifications de l'état civil.

En 1945, lors de la mise en place de la Sécurité sociale par le gouvernement provisoire du Général de Gaulle, la France se dote d'un numéro de Sécurité sociale signifiant, dont les 13 chiffres sont fondés sur les déclarations de l'état civil.

La loi du 8 janvier 1993 assouplit la réglementation concernant les prénoms, offrant aux parents la possibilité de choisir des prénoms originaux (avec quelques précautions).

À la suite de la décolonisation, le Service central d'état civil, dépendant du ministère des Affaires étrangères, est créé en 1965. Basé à Nantes, il est chargé de l'état civil des Français nés à l'étranger ou dans les ex-colonies, ainsi que du recueil et de la retranscription de tous les actes civils passés à l'étranger par des Français.

En 1992, le Conseil d'État autorise les personnes transgenres à changer de prénoms et sexe à l'état civil au terme d'un parcours médical.

La réforme de 1993 permet d'inscrire sur les registres d'état civil les « enfants sans vie », lorsque l'enfant est décédé avant la déclaration de naissance.

L'état civil au 21ème siècle.

La loi sur le nom de famille de 2003 permet aux enfants nés après le 1^{er} janvier 2005 de porter soit le nom de la mère, soit celui du père, soit les deux.

Un arrêté de 2005 a aussi inclus l'inscription au Fichier des personnes recherchées (FPR) des personnes découvertes sans identité : cadavre non identifié, amnésique, nouveau-né.

La fraude à l'identité atteint un niveau élevé après 2009. 126 509 personnes sont signalées en 2016 par la sous-direction de la police technique et scientifique pour l'utilisation d'au moins deux états civils différents.

Fin.

Un peu d'histoire ...



LE KIR



C'est un des apéritifs les plus appréciés des Français, mais qui le connaît vraiment ? Quelle est sa recette ? Qui l'a inventé ? D'où vient son nom ?

L'ancien Député et Maire de Dijon, capitale de la Bourgogne, **Félix KIR** (1876-1968) a donné son nom à cet apéritif en le popularisant.

Le kir était une boisson connue depuis longtemps à Dijon. Certains avancent que cela date du début du XX^{ème} siècle lorsque, pour faire des économies, un maire a décidé de remplacer le traditionnel Champagne des réceptions officielles par du vin blanc additionné de crème de cassis. Le chanoine KIR, lorsqu'il fut Maire, garda cette tradition et sa personnalité charismatique suffit à associer son nom à ce cocktail.

Qu'est-ce qu'un kir ?

C'est un apéritif 100% Bourguignon dont la recette originelle consistait à mélanger **un tiers de crème de cassis de Dijon à 16° avec deux tiers de bourgogne aligoté** (*vin blanc issu du cépage aligoté*). Il se dit que la crème de cassis, à l'origine, servait à atténuer l'acidité du vin blanc, car l'aligoté est un cépage réputé donner des vins « vifs ».

Aujourd'hui, les goûts ont changé, et les proportions aussi pour réduire la teneur en sucre, **le kir se fait donc surtout avec 1/5^{ème} de crème de cassis de Dijon et 4/5^{ème} de vin blanc aligoté.**

KIR OU BLANC CASS ?

C'est une variante du kir fait avec une crème de fruit et du vin blanc (*tous cépages et appellations confondus*).

Selon les ingrédients qu'on y met le cocktail peut même porter des noms différents : **kir lorrain** (*avec de la liqueur de mirabelle*) ou **ardéchois** (*avec la crème de châtaigne*), **kir royal** (*avec un vin effervescent à la place du vin blanc*), **communard ou cardinal** (*avec du vin rouge*), **kir breton** (*avec du cidre et une crème de fruit*) Plus sophistiqué encore : le **Marcassin** (*nom déposé*) qui marie de la crème de cassis et du marc de Bourgogne ou le « **Double K** » qui aurait été créé en 1960 en prévision de la rencontre du chanoine Kir avec Nikita KHROUCHTCHEV (*dirigeant de l'URSS - chacun ayant un nom commençant par la lettre K*) et qui associe crème de cassis, bourgogne aligoté et vodka !

... Voilà vous savez tout sur le Kir.

**ET COMME DANS LES BONNES MAISONS
ON NE BOIT PAS LE VENTRE
VIDE...
SOUVENEZ-VOUS DES GOUGERES !**



Infos Pratiques



Mairie de Vaudeurs

5 Grande Rue 89320 Vaudeurs

Tél. : 03.86.96.25.20

Courriel : mairie-vaudeurs@orange.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Accueil et secrétariat : Delphine COLAS-GIACOMUCCI

Maire disponible par tel—email ou RDV en mairie.

Permanences des adjoints (*sur rendez-vous*) :

* 1^{er} Adjoint Jacques HERLAUT (urbanisme) :
mercredi de 14h à 17h

* 2^{ème} Adjoint Eric PEYNOT (travaux) :
samedi de 10h à 12h

* 3^{ème} Adjointe Nadège DURAND (affaires sociales, scolaires) :
jeudi de 14h à 16h



Secours

- Pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15 ou 112
- Centre anti-poisons : 03.83.22.50.50
- SAUR (service des eaux) : 03.58.58.20.09
- EDF/ENEDIS : 09.72.67.50.89
- Gendarmeries (accueil) : 17
3 rue du Général de Gaulle à CERSIERS



Enseignement

- Ecole de VAUDEURS : 03.86.96.20.54
- Ecole maternelle de CERSIERS : 03.86.96.21.97
- Collège de VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE :
03.86.96.88.30

A VOTRE SERVICE



Médecins

- Dr POPESCU à Villeneuve l'archevêque :
03.86.97.62.90
- Dr Joaquim PEREIRA MARINHO - Maison de
santé CERSIERS (RDV sur place ou sur
Doctolib : 03 86 96 22 73)

NOUVEAU



Infirmières / Infirmier

- Mme Françoise COUROUX, Virginie BERTRAND
et M. Cédric RAFFARD (Cersiers) :
03.86.96.21.17 / 06.43.24.92.07
- Mmes Christelle ERGO et Valérie ARNAULT
JANIS (23 grande rue-Arces) : 06.80.88.56.03



Autres praticiens

- **Dentistes** : Cabinet RENOARD & DONNAT à
Cersiers 03.86.96.29.43
- **Kinésithérapeute** : Cabinet GALTIER à Cersiers
03.86.96.21.44
- **Ostéopathe** : M. Romain VORS à Cersiers
06.77.92.48.16 ou vorsromain@gmail.com
- **Sophrologue** : **Thomas ROBERT-SERRANO**
Maison de santé CERSIERS

NOUVEAU



Pharmacie

- Pharmacie à Cersiers : 03.86.96.21.77



Association UNA

- Association d'Aide, de Services et de Soins à
domicile, à Cersiers : 03.86.96.40.08



Service de soins infirmiers à domicile

- Cantons de Cersiers et Villeneuve-
l'Archevêque : 03.86.96.77.10



Nos animaux

- **Vétérinaire** : Cabinet Phyt'Holistique à Cersiers
03.73.61.01.30

Déchèteries

Horaires d'été (Du 1^{er} avril au 30 septembre)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Nord (VA)	14h30 – 18h00	14h30 – 18h00	14h30 – 18h00	Sur rendez-vous 14h30 – 18h00	10h00 – 12h00 14h30 – 18h00	10h00 – 12h00 14h30 – 18h00
Sud (C)	14h00 – 18h00	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00 Sur rendez-vous 14h00 – 18h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	10h00 – 12h00 14h00 – 18h00

Artisans et commerçants de Vaudeurs



Pour déguster...

Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie D. GUYE	9 Grande Rue	03.86.96.43.84
EARL FROTTIER, producteur de cidre Musée de la Pomme et du Cidre	8 Hameau Les Brissots	03.86.96.25.37 cidrefrottier@wanadoo.fr www.cidrefrottier.com

Pour rénover et embellir sa maison...

Entreprise Robert PETIT, maçonnerie générale, neuf et rénovation, toiture.	1 Hameau Augères	06.08.94.84.83 03.86.66.16.05
Entreprise Jacky LAHAYE, platerie	2 Hameau Augères	06.36.87.34.49
ISO/DECO (D. NICE), isolation et décoration	11 Bis Grande Rue	06.98.02.42.05 03.86.95.01.29 isodeco89@gmail.com
Entreprise Éric PEYNOT, peinture	17 Grande Rue	06.83.03.44.10 03.86.96.23.46 peynot.eric@orange.fr
DV SOL (D. HOCINE), chauffagiste, panneaux solaires	13 Grande Rue	06.29.70.75.27
Entreprise Les 4M—M. Messaoud GHEMRI Travaux de peinture, plâtrerie, revêtements sols et murs, menuiserie, installations électriques et sanitaires, isolation, métallerie et vitrerie	14 route de Cerisiers	06.80.95.70.72 les4m.entreprise@gmail.com
Lise BOUDIER - Courses, ménage, déplacement, résidence secondaire, compagnie...		06.45.71.32.09

NOUVEAU

Pour l'aide à la personne

Sté multi-crédation 89 – Services & aide à domicile Travaux jardinage, bricolage, entretien et travaux manager, préparation de repas & livraison à domicile ...	17 route de Grange Sèche	07 57 58 85 14 multicreation89@gmail.com
---	--------------------------	---

Pour l'entretien des véhicules...

Garage BOURDON	2 Hameau des Loges	03.86.96.25.08
----------------	--------------------	----------------

Pour les animaux de compagnie...

SARL FORMAN, vente par correspondance de produits pour chiens et chats	Hameau Les Desjeux	03.86.96.28.27 09.72.32.93.35 forrier@hotmail.fr www.petboutik.fr
---	--------------------	--

Pour se remettre en forme ...

Sandrine DELAMOTTE, coach sportive	Hameau Les Loges	06.10.51.98.47 crevette.delamotte@gmail.com
------------------------------------	------------------	--

Pour la couture...

Angélique MEUNIER	15 hameau Le Petit Vaudeurs	07.66.39.05.30 angeliccouture@hotmail.com
-------------------	-----------------------------	--

Pour votre communication...

ITCH DESIGN, Zorica BRANKOVIC, graphiste freelance	Lot. Du Moulin à vent	07.67.05.77.76
--	-----------------------	----------------

Partagez vos recettes



Bœuf bourguignon traditionnel

SON HISTOIRE

Originaire de Bourgogne, lieu très réputé pour ses grands élevages bovin, le bœuf bourguignon est un plat consommé traditionnellement le dimanche par les familles qui se réunissent à cette occasion. Son nom est tiré de ses deux aliments principaux qui sont le vin rouge et la viande de bœuf. C'est principalement la vache charolaise que l'on retrouve dans la préparation. Il s'accompagne bien évidemment d'un verre de vin du vignoble de la côte de Nuits ou de la côte de Beaune.

PREPARATION

1. Tailler le bœuf en cubes de 3 à 4 cm de côté. Peler les oignons sans les écorcher. Peler et couper les carottes en rondelles pas trop fines (2mm au minimum). Peler l'ail et enlever le germe.
2. Dans une grande cocotte, faire fondre le beurre. Ajouter les oignons entiers et les lardons. Faire revenir en remuant constamment. Lorsqu'ils sont dorés, les retirer avec une écumoire, et réserver.
3. Dans la même cocotte, faire revenir les morceaux de viande à feu vif. Ajouter les carottes, et faire revenir encore 5 mn.
4. Lorsque la viande est bien dorée, saupoudrer de farine (60g) et laisser roussir en remuant toujours.

INGREDIENTS POUR 6 PERSONNES

	Bœuf pour bourguignon	1,5 kg
	Beurre	60 gr
	Carottes	2
	Farine (4 cuillères à soupe)	60 gr
	Cubes de bouillon de bœuf	2
	Poivre	Sel
	Lardons	200 gr
	Petits oignons	10
	Ail	2 gousses
	Vin rouge Bourgogne (évidemment)	50 cl
	Champignons	250 gr

5. Verser le bouillon (que vous aurez préparé en faisant fondre les 2 cubes de bouillon de viande dans 50 cl d'eau bouillante). Bien gratter les sucs. Remettre les lardons et les oignons dans la cocotte. Verser le vin rouge.

... Saler, poivrer et ajouter le bouquet garni et les gousses d'ail écrasées. Porter à ébullition. Couvrir et laisser mijoter doucement pendant 3 heures (petits bouillons).

POUR FINIR

Au bout de ce temps, ajouter les champignons émincés, et mettre à cuire encore une demi-heure. Retirer le bouquet garni et verser dans un plat. Servir avec des pâtes (tagliatelles par exemple), ou des pommes de terre vapeur (la sauce doit être liée, mais non épaisse. Sinon, rajouter un peu d'eau).

